



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 43

Mercredi 22 novembre 2023

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).



Eschert

Fermeture de la Charrière d'Eschert

Pour des raisons de sécurité, le Conseil communal a décidé de fermer le tronçon de la Charrière d'Eschert allant de la fin du chemin goudronné (2^e bovi-stop) au croisement avec la Charrière de Grandval, pour toute la saison hivernale, à savoir:

Du 15 novembre 2023 au 15 avril 2024

L'accès pour les riverains et pour la bergerie d'Eschert se fera par la Charrière de Grandval via Crémines.

Le service hivernal de déneigement ne sera plus assuré sur le tronçon en question.

Eschert, le 22 novembre 2023

Le Conseil communal

- 2) Discuter et voter la modification du règlement sur le statut du personnel et les traitements de la Municipalité de Grandval;
- 3) Discuter et approuver le budget 2024 de la Municipalité de Grandval;
- 4) Divers.

Les budgets cités aux points 1 et 3 et le règlement du point 2 sont déposés au secrétariat municipal 30 jours avant l'assemblée. Ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé contre un acte législatif communal auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Conformément à l'article 67 du Règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée sera déposé publiquement au Secrétariat municipal durant 30 jours, soit du 1^{er} au 30 janvier 2024.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu par écrit, auprès du Conseil municipal pendant ledit dépôt.

Grandval, le 1^{er} novembre 2023

Le Conseil municipal



Belprahon

Déneigement

Avis aux propriétaires de véhicules à moteur

Afin de faciliter les travaux de déneigement, les propriétaires voudront bien éviter de laisser leurs véhicules stationner sur la chaussée. Les rues où stationneront des véhicules ne seront pas déneiger. Le Conseil communal décline toute responsabilité en cas de dégâts causés à des véhicules stationnés en bordure des routes communales par le service de déneigement.

Belprahon, le 22 novembre 2023

Le Conseil communal



Grandval

Avis de construction

Requérante: Municipalité de Grandval, Grand-Rue 29, 2745 Grandval.

Emplacement: parcelles N^{os} 1091, 1092, 1132, 1135, 1136, 1141, 1142, 1144, 1145 et 1153, au lieu-dit: «Rue de la Gaillarde», commune de Grandval.

Projet: réfection complète de la Rue de la Gaillarde comprenant la pose d'un collecteur pour la récupération des eaux pluviales, la réalisation d'un bouclage pour l'alimentation en eau potable et le déplacement d'une borne incendie.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zones: route cantonale, route communale, HAC, HA, HApf, H2 et H.

Zone de protection: IVS d'importance régionale BE 2019.3.

Objet protégé: végétation des rives (art. 21 LPN).

Recensement arch.: ensemble bâti A.

Dérogation: art. 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 15 décembre 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 15 novembre 2023.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Loveresse

Avenir Berne Romande – Présentation publique le 5 décembre 2023 à 19h à la FRI

ABR, Avenir Berne romande

Invitation à la présentation publique du projet de construction provisoire du bâtiment de la police mobile cantonale à Loveresse, sur le parking Beau-Site.

La population de Loveresse ainsi que les personnes intéressées sont invitées Mardi 5 décembre à 19h à Loveresse (Auditoire de la Fondation Rurale Interjurassienne, Beau-Site 9) pour une présentation du projet de construction par les architectes de l'Office des immeubles et des constructions du canton de Berne (OIC).

En raison du transfert cantonal de Moutier, l'unité de police mobile, située actuellement dans cette commune va déménager provisoirement à Loveresse fin 2025 afin de demeurer en territoire bernois en attendant la construction définitive du Centre Justice et Police prévue à Reconvilier.

Les architectes responsables du projet répondront volontiers aux questions du public à l'issue de la présentation.

Direction des travaux publics et des transports / Office des immeubles et des constructions

Loveresse, le 17 novembre 2023

Conseil communal



Crémines

Avis de construction

Requérant: Daniel Knuchel, Chemin du Chargeou 176, 2746 Crémines

Auteur du projet: Sigeom SA, Rue des Oeuches 45, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N^o 378, au lieu-dit «Chemin du Chargeou 176», commune de Crémines

Projet: Pose d'un revêtement sur la place en gravier (goudronnage).

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: Agricole

Dérogation: Art. 24 LAT

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 15 décembre 2023 inclusivement** auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Crémines, le 15 novembre 2023

Secrétariat communal

Assemblée municipale ordinaire, jeudi 7 décembre 2023 à 19h 30

Ordre du jour

- 1) Discuter et approuver le budget 2024 du Syndicat scolaire du Grand Val;



Moutier

Avis de construction

Requérant: Ruch Albert, Clos Hennet 3, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 3264, Sur Chaux 3
Projet: Aménagement d'un appartement dans la grange du bâtiment existant
Zone: Agricole
Dimensions et genre: selon plans déposés
Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 15 décembre 2023 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.
 Moutier, le 15 novembre 2023
 Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Gerber Frédéric, Rue de la Courtine 29, 2740 Moutier
Auteur du projet: Favier Energie SA, 2800 Delémont
Emplacement: Parcelle N° 2534, Rue de la Courtine 29
Projet: Remplacement du chauffage électrique par une pompe à chaleur air- eau bibloc
Zone: H2
Dimensions et genre: selon plans déposés
Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 15 décembre 2023 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.
 Moutier, le 15 novembre 2023

Avis de construction

Requérant: Dupré Marlène, Rue de l'Ouest 3, 2740 Moutier
Emplacement: Parcelle N° 379, Rue de l'Ouest 3
Projet: Nouveau canal de fumée sur le bâtiment N° 3 pour poêle
Zone: H3
Dimensions et genre: selon plans déposés
Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 22 décembre 2023 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.
 Moutier, le 22 novembre 2023
 Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérants: Villatype SA, att. de M. Stève Maître, Champat 2, 2744 Belprahon et M. Martial Lüscher, Rue de l'Avenir 20, 2740 Moutier.
Emplacement: parcelle N° 1082, au lieu-dit: «Rue de l'Avenir», commune de Moutier.
Projet: construction d'un dispositif de protection (pare-pierre).
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: agricole.
Zone de protection: Forêt du droit.
Dérogation: art. 7 LCPN.
Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 22 décembre 2023 inclusivement auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture

du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.
 Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.
 Courtelary, le 22 novembre 2023
 La préfète: Stéphanie Niederhauser

Conseil de Ville

Le Conseil de Ville de Moutier est convoqué à la Socié'thalle (Av. de la Liberté 9) le lundi 4 décembre 2023, à 19 h 30

Ordre du jour

- Appel
- Déclarations de groupes
- Procès-verbal N° 388 du 30 octobre 2023
- Election du Bureau du Conseil de Ville pour l'année 2024, selon les dispositions des articles 6 et 49 du Règlement du Conseil de Ville:
 du/de la Président(e)
 du/de la 1^{er(e)} Vice-Président(e)
 du/de la 2^e Vice-Président(e)
 des deux scrutateurs
- Rapport de la Commission de gestion et de surveillance au Conseil de Ville (2^e semestre 2023)
- Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à la planification financière 2023-2028
- Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à l'indexation des salaires pour le personnel et les autorités de Moutier pour l'année 2024
- Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à l'adoption du budget communal 2024
- Réponse du Conseil municipal à la motion du PCSI intitulée: «Retour du marché le vendredi» (N° 1791 – MO 727)
- Réponse du Conseil municipal à la motion des Jeunes progressistes de gauche relative à la création d'un parlement des jeunes à Moutier (N° 1810 – MO 734)
- Réponse du Conseil municipal à la motion de Moutier à Venir intitulée: «Une aide à la population de Moutier pour faire les démarches administratives lors du changement de canton» (N° 1815 – MO 735)
- Réponse du Conseil municipal au postulat du PSA intitulé: «Pour une meilleure accessibilité des aînés et des personnes à mobilité réduite dans l'espace public» (N° 1790 – PO 153)
- Réponse du Conseil municipal à l'interpellation de M^{me} Sandrine Juillard (PSA) relative aux attributions de la Police administrative de la ville de Moutier (N° 1793 – IN 510)
- Réponse du Conseil municipal à l'interpellation de M. Francis Carnal (Moutier à Venir) relative à la décoration du bureau de la Chancellerie (accueil de la population) (N° 1812 – IN 515)
- Réponse du Conseil municipal à l'interpellation de M. Enzo Dell'Anna (RPJ) concernant les sacs poubelle éventrés traînant dans le domaine public (N° 1813 – IN 516)
- Réponse du Conseil municipal à la question écrite de Moutier à Venir intitulée: «Où en sommes-nous avec le plan de quartier rue de l'Avenir?» (N° 1802 – QU 409)
- Réponse du Conseil municipal à la question écrite de M. Benoît Marchand (Moutier à

Venir) intitulée: «Le SeJAC fait-il de la politique?» (N° 1811 – QU 415)

- Réponse du Conseil municipal à la question écrite de M. Claude Mottaz (RPJ) relative au lieu d'atterrissage des hélicoptères de secours (N° 1814 – QU 416)
- Réponse du Conseil municipal à la Question écrite de M. Grégory Mosimann (RPJ) intitulée: «Quels projets touristiques pour Moutier?» (N° 1817 – QU 417)
- Transfert de la Commune de Moutier à la République et Canton du Jura, information du Conseil municipal
- Information du Conseil municipal sur les affaires en suspens
- Communications
- Questions orales
- Divers

Affaires en suspens

- N° 1784 – QU 407 | Délai de réponse: 10.2.2023 (réponse fournie selon avancée de la procédure); Question écrite de M. Léonard Paget intitulée: «Décès extraordinaire du 9 septembre 2019 à la piscine de Moutier»
- N° 1818 – PO 154 | Délai de réponse: 9.5.2024; Postulat de Mme Marina Zuber (PSA) intitulé: «De la vaisselle réutilisable communale pour les événements prévôtois»
- N° 1819 – IN 517 | Délai de réponse: 9.2.2024; Interpellation des Jeunes progressistes de gauche intitulée: «Quel est l'état des lieux de l'application de la Loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand) par la Municipalité de Moutier»
- N° 1820 – IN 518 | Délai de réponse: 9.2.2024; Interpellation du Rauraque intitulée: «Zone 20 km/h. à la rue du Clos»
- N° 1821 – IN 519 | Délai de réponse: 9.2.2024; Interpellation du PSA intitulée: «Le projet de centrale solaire sur les toits de la Tornos, on en est où?»
- N° 1822 – QU 418 | Délai de réponse: 9.2.2024; Question écrite de M. Grégory Mosimann (RPJ) intitulée: «Quelle stratégie pour le Forum de l'Arc?»
- N° 1823 – MO 737 | Délai de réponse: 13.5.2024; Motion de M. Benoit Marchand (Moutier à Venir) intitulée: «Coûts du transfert, une partie du revenu de la péréquation fédérale versée par le canton de Berne à la République et Canton du Jura, lors du transfert, doit revenir à Moutier»
- N° 1824 – MO 738 | Délai de réponse: 13.5.2024; Motion des Jeunes progressistes de gauche intitulée: «Manifestations responsables, pour la fin des événements provoquant des nuisances»
- N° 1825 – IN 520 | Délai de réponse: 13.0.2024; Interpellation des Jeunes progressistes de gauche intitulée: «Gestion des déchets par notre commune»
- N° 1826 – IN 521 | Délai de réponse: 13.3.2024; Interpellation du PCSI intitulée: «Plan de quartier et publicité mensongère»
- N° 1827 – QU 419 | Délai de réponse: 13.3.2024; Question écrite de M^{me} Caroline Branca intitulée: «Le renard en ville»

Remarques

- Les documents relatifs aux points de l'ordre du jour sont disponibles sur le site www.moutier.ch. Dans la barre de recherche principale, inscrire «Documentation des séances du Conseil de Ville», puis cliquer sur 2023 et finalement sur le fichier

concerné qui apparaît à l'écran (<https://moutier.ch/autorites/conseil-de-ville-documents-des-seances-du-conseil-de-ville/2023-2/>).

- Les documents relatifs aux points 9, 10 et 12 à 18 ont déjà été remis avec la convocation à la séance du 30 octobre 2023.
- Les interventions parlementaires en suspens sont consultables sur le site internet: www.moutier.ch, inscrire « Interventions parlementaires en suspens » dans la barre de recherche ou « Registre des interventions parlementaires ».
- A l'issue de la séance, les membres du Conseil municipal et du Conseil de Ville sont cordialement invités à une verrée dînatoire à la Sociét'halle.

Moutier, le 13 novembre 2023

Au nom du Conseil de Ville.

Le Président : J. Berthold

L'Adjointe au Chancelier : V. Simonin

Cahier des charges des commissions non permanentes

Dans le cadre des compétences qui lui ont été attribuées par le Législatif, le Conseil municipal, lors de sa séance du 14 novembre 2023, a modifié les cahiers des charges des commissions non permanentes (commission économique et groupe de travail Energie).

Les modifications prendront effet le 1^{er} décembre 2023.

Le document peut être consulté à la Chancellerie municipale durant les heures d'ouverture des bureaux ainsi que sur le site internet www.moutier.ch.

En application des articles 92 et ss de la Loi sur les communes du 16 mars 1998, un recours en matière communale peut être formé contre cette ordonnance. Quiconque peut invoquer un intérêt public digne de protection, ainsi que toute personne jouissant du droit de vote dans la commune a qualité pour former un recours en matière communale. Celui-ci sera produit par écrit et adressé à la Préfecture du Jura bernois à 2608 Courtelary, dans les 30 jours à compter de la publication du présent avis. Il devra invoquer soit une constatation inexacte ou incomplète des faits ou d'autres violations de droit.

Moutier, le 15 novembre 2023

Conseil municipal

Mise au concours

La Municipalité de Moutier recherche pour compléter son équipe :

Un/e agent/e administratif/ve à 40% au service de l'Electricité

Les informations détaillées sont disponibles sur le site internet: www.moutier.ch.

Délai de réception des postulations, **par courriel uniquement à chancellerie@moutier.ch : vendredi 1^{er} décembre 2023.**

Moutier, le 15 novembre 2023

Conseil municipal



Avis de construction

** Modification de la demande de permis de construire publiée les 17 mars 2021 et 24 mars 2021 **

«L'opposition déposée lors de la première publication demeure valable»

Requérante: Orval Immo4u Sàrl, Grand-Rue 8, 2732 Reconvilier.

Auteur du projet: Global Services B2B SA, Grand-Rue 8, 2732 Reconvilier.

Emplacement: parcelle N° 138, au lieu-dit: « Belle-vue », commune de Reconvilier.

Projet: construction d'un immeuble de 15 logements avec rampe d'accès à un parking souterrain de 6 places, pose de panneaux solaires sur le toit de l'attique, aménagement de 4 places de stationnement extérieures avec accès indépendant et création d'une aire de loisirs.

Modifications: construction de deux immeubles reliés par un sous-sol, en lieu et place d'un seul et même bâtiment, pour répondre aux exigences de la Commission cantonale pour la protection des sites et du paysage (CPS) en matière d'intégration dans le site, redimensionnement des ouvertures (portes et fenêtres) et de l'aspect des façades, remplacement de la toiture plate par des toitures à deux pans recouvertes de tuiles, suppression des places de stationnement extérieures et adaptation des aménagements extérieurs.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: HA3.

Dérogations: art. 80 LR et 25 RAC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 22 décembre 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Reconvilier. Les oppositions ou réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 22 novembre 2023.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Annnonce hivernale

Le Conseil municipal en appelle à la bonne volonté de tous les automobilistes de la commune. Les propriétaires de voitures sont priés de ne pas stationner leurs véhicules sur la voie publique. En cas de dégâts occasionnés par le passage du chasse-neige, la commune décline toute responsabilité et ne paiera pas les frais de réparation du véhicule endommagé.

Nous rappelons aux propriétaires ou locataires qu'il est également interdit de pousser la neige des places privées sur la voie publique.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Reconvilier, 14.11.2023

Le Conseil municipal



Elections municipales du 19 novembre 2023

Procès-verbal de l'élection d'un conseiller municipal

Jours de scrutin: 19 novembre 2023

Nombre d'électeurs inscrits: 457

Nombre de cartes de légitimation rentrées: 76

Nombre de bulletins rentrés: 76

Bulletins n'entrant pas en ligne de compte: 3

(blancs: 0 / nuls: 3)

Nombre de bulletins valables: 73

Nombre de suffrages valables: 73

Ont obtenu des voix:

Noms	Total des voix
PAROZ Aurélien	33
REICHENBACH Quentin	9
BAUMANN René	3
NEUHAUS Pierre	3
PAROZ Marc Alain	3
Voix éparses (selon liste annexée)	22

Est élu: **PAROZ Aurélien**

Le Fuet, le 19 novembre 2023

Conseil municipal



Avis de construction

Requérant: Gilgen Alain, Les Côtattes 71, 2732 Saules

Rue: Clos Chegnat 69, 2732 Saules

Parcelle N°: 120

Projet de construction: Pose d'un container non chauffé habillé d'un bardage bois et toit de tuiles à 2 pans. Demande de permis après coup.

Dimensions: Selon plans déposés

Construction: Selon plans déposés

Zone: Zone affectée à des besoins publics 2, Zone artisanale

Dérogation: aucune

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 15 décembre 2023 inclusivement**, auprès du secrétariat communal, Milieu du Village 13, 2732 Saules, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Saules, le 15 novembre 2023

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérante: Grossenbacher Jana, Rue du Quart Derrière 26, 2538 Romont

Rue: Les Rives 41, 2732 Saules

Parcelles N°s: 78 et 351

Projet de construction: Transformation maison unifamiliale. Réaménagement du rez-de-chaussée et des combles, réfection de façades, nouvelles ouvertures en façade et nouvelles fenêtres. Démolition de cabanons.

Dimensions: Selon plans déposés

Construction: Selon plans déposés

Zone: Hors zone

Dérogation: Art. 24 LAT

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 15 décembre 2023 inclusivement**, auprès du secrétariat communal, Milieu du Village 13, 2732 Saules, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Saules, le 15 novembre 2023

Secrétariat communal



Tavannes

Avis de construction

****Modification de la demande de permis de construire publiée les 15 février 2023 et 1^{er} mars 2023****

«Les oppositions déposées lors de la première publication demeurent valables»

Requérant: M. Besnik Shabani, Rue H.-F. Sandoz 51, 2710 Tavannes.

Auteur du projet: CKTECH Sàrl, par M. Cyril Kunz, Chemin du Prailat 11, 2744 Belprahon.

Emplacement: parcelles N^{os} 1682, 1685 et 1676, au lieu-dit: «Rue Champ Bruants 6», commune de Tavannes.

Projet: construction d'un immeuble de 4 appartements avec parking souterrain de 6 places, aménagement d'un accès et de 2 places de stationnement extérieures et création de murs de soutènement pour l'aménagement du terrain.

Modifications: abaissement du bâtiment d'un mètre dans le terrain, modification des ouvertures (fenêtres et portes) et des balcons sur toutes les façades, réduction des murs de soutènement, adaptation des aménagements extérieurs et suppression de deux places de stationnement extérieures.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: H2.

Dépôt de la demande, avec plans, **15 décembre 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit, uniquement contre les modifications, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 15 novembre 2023.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérante: M^{me} Nicole Marquis Graf, Rue des Ecu-reuils 22, 2722 Les Reussilles.

Auteur du projet: ECE SA, Rue Centrale 1, 2740 Moutier.

Projet: remplacement de la chaudière à mazout existante par une pompe à chaleur air-eau extérieure du bâtiment Chemin de la Tour 14 sis sur la parcelle N^o 509 en zone H2.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 15 décembre 2023 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 15 novembre 2023

Le chef des travaux publics

Invitation à l'assemblée constitutive de l'Association Tavannoise des Aînés (ATA)

La population tavannoise âgée de 64 ans et plus est invitée à participer à l'assemblée constitutive de l'Association Tavannoise des Aînés (ATA) qui aura lieu le

Mercredi 29 novembre 2023 à 18h
à la salle communale.

Cette nouvelle association, soutenue par la Commission de la Mairie, a pour buts de:

- Défendre les droits des aînés vis-à-vis des autorités et des autres catégories de la population.

- Favoriser la participation sociale en organisant différentes activités, manifestations et animations.
- Lutter contre l'isolement social
- Développer les liens intergénérationnels

Tavannes, le 10.11.2023

La commission de la Mairie

Fenêtres de l'Avent 2023

Du 1^{er} au 23 décembre, vous êtes cordialement invités à découvrir les fenêtres de l'avent, décorées avec soin par les familles, les commerces et les associations de notre village. Dans l'idée de partager un moment de convivialité, du vin chaud et du thé seront servis entre 18h et 20h. Venez nombreux!

Le programme est le suivant:

1^{er} décembre: Boutique l'Essentiel, Rue H-F Sandoz 30

2 décembre: Famille Micheli, Prés Bernard 26

4 décembre: Paroz Fleurs, Rue de la Gare 2

6 décembre: Fête de la Saint-Nicolas, Place de la Gare

7 décembre: Famille Rollat, Rue du Petit Bâle 9

8 décembre: Famille Gilgen, Orange 18 (Le Châble)

9 décembre: Famille Geiser et le Team de la Firole, Chemin de la Firole 5

10 décembre: Famille Möri, Les Campagnoles 25

11 décembre: Eglise évangélique mennonite, Pierre-Pertuis 30 (Arsenal)

12 décembre: Marcel Haenzi et Heidi Jau, Champs Salier 5

13 décembre: Famille Bühler, Rue du Mont 12a

14 décembre: Festi-shop, Grand-Rue 15

15 décembre: Famille Guerbadot, Champs la Clary 4

16 décembre: Famille Bohnenblust, Chemin de la Rive 1

17 décembre: Famille Bass, Chemin de la Rive 17

18 décembre: Natur'Mel, Pierre Pertuis 10

19 décembre: Chorale Unis'sons, chez fam. Niederhauser, Rue de la Sagnette 17

20 décembre: Bibliothèque régionale, Grand-Rue 28

21 décembre: Noël des écoles et de l'EJC, Ecoles

22 décembre: Famille Rose Marie Burri, Rue de Tramelan 26

Tavannes, le 20 novembre 2023

La commission Vie locale



Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Linder Rolf, Rue du Lion d'Or 31, 2735 Malleray

Auteur du projet: Linder Rolf, Rue du Lion d'Or 31, 2735 Malleray

Adresse du projet: BF541, Rue de La Monte 1, 2733 Pontenet

Description du projet: changement d'affectation d'un appartement en salon de coiffure

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: M2

Dépôt public: **du 22 novembre au 22 décembre 2023 inclusivement**

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la

Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 14 novembre 2023

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Tajés Manuel, Champs de la Pierre 22, 2735 Malleray

Auteur du projet: Thermosan SA, Route de la Communance 26, 2800 Delémont

Adresse du projet: BF 1609, Champs de la Pierre 22, 2735 Malleray, Commune mixte de Valbirse

Description du projet: Remplacement d'une chaudière à mazout par une pompe à chaleur extérieure au nord de la parcelle

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: H2

Dépôt public: **du 22 novembre 2023 au 22 décembre 2023 inclusivement**

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 15 novembre 2023

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Tajés Alberto, Champs de la Pierre 24, 2735 Malleray

Auteur du projet: Thermosan SA, Route de la Communance 26, 2800 Delémont

Adresse du projet: BF 1621, Champs de la Pierre 24, 2735 Malleray Commune mixte de Valbirse

Description du projet: Remplacement d'une chaudière à mazout par une pompe à chaleur extérieure au nord de la parcelle

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: H2

Dépôt public: **du 22 novembre 2023 au 22 décembre 2023**

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire

au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 15 novembre 2023
Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Nadine Flotron et Kevin Mooser, Chemin de la Firole 9, 2710 Tavannes

Auteur du projet: KD Architecture SA, Grand-Rue 79, 2720 Tramelan

Adresse du projet: BF 1920, Le Crêt 11, et murets sur BF 1297, Chemin des Pinsons 7, 2735 Malleray

Description du projet: construction d'une maison familiale, couvert à voiture, PAC extérieure au Nord de la maison et installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: H2

Dérogations: art. 212 et A151 RCC, art. 80LR

Dépôt public: du 22 novembre au 22 décembre 2023 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 16 novembre 2023
Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Demande de permis «après-coup»

Requérants/maître d'ouvrage: Zwygart Regula, Moulin de la Tour 8, 2525 Le Landeron et Zwygart David, Route des Gouttes-d'Or 98, 2000 Neuchâtel

Auteur du projet: Pascal Schaer SA, Rue de l'Est 2, 2732 Reconvilier

Adresse du projet: BF 226, Route de Montoz 5, 2735 Bévillard

Description du projet: rénovation des appartements, remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau extérieure au nord-est de la parcelle, rénovation de la façade et création d'une place de parc pour voiture. Pose de 4 Velux sur la toiture pour l'appartement dans les combles

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: ZPO C «Clos sur l'oiseau»

Objets protégés: PPS-C / jardin Icomos

Dérogations: Art. A151 du RCC

Dépôt public: du 22 novembre au 22 décembre 2023 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 17 novembre 2023
Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Kauer Marcel, Rue des Prés 10, 2735 Bévillard

Auteur du projet: DeLaval SA, Chemin des Préalpes 10, 1630 Bulle

Adresse du projet: BF 976, Sous Moron, 2735 Bévillard et BF 101, Prés Vautrins, 2735 Champoz

Description du projet: Construction d'une stabulation pour vaches laitières et jeune bétail avec fosse à lisier et fumière. L'article 97 de la Loi fédérale sur l'agriculture (LAg) est applicable.

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: zone agricole

Dépôt public: du 22 novembre au 22 décembre 2023 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 17 novembre 2023
Commune mixte de Valbirse

Mise à l'enquête du permis communal d'aménagement des eaux, Permis d'aménagement du ruisseau Champoz à Valbirse

(Procédure d'aménagement des eaux)

1. Publication

Concerné: Valbirse

L'entité de publication met à l'enquête publique le permis communal d'aménagement des eaux pour le projet suivant conformément aux art. 30 ss de la loi du 14 février 1989 sur l'entretien et sur l'aménagement des eaux (LAE):

Titre du plan: Permis d'aménagement du ruisseau Champoz à Valbirse

Responsable de l'aménagement des eaux: Commune de Valbirse

Cours d'eau: Ruisseau de Champoz (10085)

Localité: Tronçon aval CFF-Birse

Coordonnées: 2 588 703 / 1 231 924

Projet: Aménagement du ruisseau du Champoz en aval de la N16

Ce projet est une mesure de compensation N16 portant sur le tronçon aval du ruisseau de Champoz, entre la ligne CFF et la Birse, sur territoire de la commune de Valbirse. Le projet s'inscrit dans l'aménagement de la zone industrielle de Pré Vercelin via le plan de quartier éponyme.

Le permis d'aménagement des eaux prévoit la mise à ciel ouvert complète du tronçon enterré, avec la réservation d'un espace de 11 mètres pour le développement du ruisseau et de ses berges. L'aménagement prévoit une diversification du cours d'eau par des rétrécissements et l'aménagement de seuil et de gôts, etc. Du bois mort sera disposé dans le lit d'étiage. Enfin, il est prévu d'aménager le lit mineur avec des zones inondables et d'espacer le boisement initial.

La commune de Valbirse soumet au dépôt public la demande de permis d'aménagement des eaux (procédure communale d'octroi de permis d'aménagement des eaux) pour le présent projet. Les oppositions et réserves de droit, dûment justifiées, sont à adresser par écrit à l'autorité compétente pendant la durée du dépôt public.

Dérogations demandées:

- Atteinte aux eaux souterraines (art. 26 OPE)
- Dérogation pour des interventions sur la végétation des rives (art. 18 al. 1^{bis} et 1^{ter}, art. 21 et art. 22 al. 2 LPN et art 12, 13 al. 3 et 17 OPN)
- Autorisation en vertu du droit de la pêche (art. 8 à 10 LFSP)

Zones/objets protégés:

- Secteur de protection des eaux Au
- Végétation des rives (art. 21 LPN)

Lieu et durée du dépôt:

Administration communale Valbirse

du mercredi 15 novembre 2023 au vendredi 15 décembre 2023

Piquetage: le projet est piqueté sur le terrain

Remarques juridiques:

Les oppositions et les réserves de droit doivent être justifiées et adressées par écrit à l'organe compétent sur le lieu de mise à l'enquête d'ici à la fin du dépôt public.

Ont qualité pour former opposition les propriétaires fonciers ainsi que toute personne pouvant faire valoir un intérêt digne de protection (art. 24 LAE). Le même droit est accordé aux organisations et autorités habilitées en vertu de la législation fédérale ou de la législation en matière de construction.

Les oppositions collectives et les oppositions individuelles multicopiées ou en grande partie identiques doivent indiquer le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants (art. 35b LC).

Bienne, le 13 novembre 2023

III^e arrondissement d'ingénieur en chef

Office des ponts et chaussées du canton de Berne

Ordonnance d'organisation

En date du 16 novembre 2023, le Conseil communal a modifié l'Ordonnance d'organisation et son annexe 1.

La modification vise à séparer la mairie du service de l'Aménagement du territoire, police des constructions. Le service «Mairie, sécurité, protection de la population» est attribué d'office et

les 7 services sont répartis entre les membres de l'exécutif.

La modification entre en vigueur au 23 novembre 2023, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre. L'ordonnance modifiée peut être consultée auprès de l'administration communale, sur rendez-vous. L'ordonnance révisée, et son annexe, se trouvent aussi sur le site internet de la commune, www.valbirse.ch (sous Actualités – dépôt public).

Un recours peut être formé contre la décision du Conseil communal, dans un délai de 30 jours à compter de la présente publication, auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Bévilard, le 17 novembre 2023

Conseil communal de Valbirse

Temps de l'Avent 2023

Pour la troisième année consécutive, la population de Valbirse se mobilise en décembre pour créer des moments de partage durant la période de l'Avent. Découvrez chaque jour un nouveau numéro où vous serez accueillis pour un spectacle, un bricolage ou encore pour un moment de convivialité. Un flyer détaillant les heures et le type de rencontre sera diffusé ces prochains jours.

En attendant, voici les dates, les organisateurs et les lieux. Soyez les bienvenus!

1. déc. Commission Bien Vivre à Valbirse; Le Carillon, Grand-Rue 9 à Malleray
2. Eglise du Plein Evangile; Gourbache 12 à Malleray
3. Action-Culture; Cinéma Palace, Rue Aimé-Charpilloz 13 à Bévilard
4. Famille Cognis; Le Beurnez 33 à Pontenet
5. Prélude SA; Rue Charles-Schäublin 11 à Malleray
6. Union des commerçants de Valbirse; Cinéma Palace, Rue Aimé-Charpilloz 13 à Bévilard
7. Ecole à journée continue; Hall d'entrée de la halle de gymn à Bévilard
8. Familles Gerber et Burkhalter; Route de Moron 5 à Malleray
9. Ferme Heimann Furer Sylvia, Bourgeoisie de Bévilard; Champs Rougeux 5 à Bévilard
9. Chœur à cœur; Hangar Faigaux, Pré-Rond 22 à Malleray
10. Famille Jufer Nadège; Rue des Blés 1 à Bévilard
10. Famille Blatter; Grand-Rue 5 à Malleray
11. Ecole primaire de Valbirse; Salle communale, Grand-Rue 50 à Malleray

12. Ecole primaire de Valbirse; Salle communale, Grand-Rue 50 à Malleray
 13. Aubue Cafétéria de l'Aubue; Rue des Mélèzes 15 à Malleray
 13. Ecole primaire de Valbirse; Salle communale, Grand-Rue 50 à Malleray
 14. Conseil général et Conseil communal; Hangar des pompiers et voirie, Chemenay 11 à Bévilard
 15. Paroisse protestante, Chœur Allegretto; Cure protestante, Les Côtes 1 à Bévilard
 16. Franziska Zenger; Ravière 23 à Pontenet
 17. Eglise pour Christ; Grand-Rue 17 à Malleray
 18. Ecole primaire de Valbirse; Salle communale, Grand-Rue 50 à Malleray
 19. Paroisse catholique; Grand-Rue 20 à Malleray
 20. FM Print; rue Charles-Schäublin 5 à Malleray
 21. Yann Minder, Zurich Assurance; Rue Principale 41 à Bévilard
 22. Ludothèque de Valbirse; Ludothèque, Grand-Rue 52 à Malleray
 23. Service du Cheminement de la Foi, Antenne du jura bernois; Grand-Rue 16 à Malleray
- Bévilard, le 20 novembre 2023
Commune mixte de Valbirse

Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14h

Calendrier des parutions 2023

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	18	17	04.05.2023	JEUDI	36	32	06.09.2023	mercredi
1	04.01.2023		SUPPRIME	19	18	10.05.2023	mercredi	37	33	13.09.2023	mercredi
2	1	11.01.2023	mercredi	20	19	17.05.2023	mercredi	38	34	20.09.2023	mercredi
3	2	18.01.2023	mercredi	21	20	24.05.2023	mercredi	39	35	27.09.2023	mercredi
4	3	25.01.2023	mercredi	22	21	01.06.2023	JEUDI	40	36	04.10.2023	mercredi
5	4	01.02.2023	mercredi	23	22	07.06.2023	mercredi	41	37	11.10.2023	mercredi
6	5	08.02.2023	mercredi	24	23	14.06.2023	mercredi	42	38	18.10.2023	mercredi
7	6	15.02.2023	mercredi	25	24	21.06.2023	mercredi	43	39	25.10.2023	mercredi
8	7	22.02.2023	mercredi	26	25	28.06.2023	mercredi	44	40	01.11.2023	mercredi
9	8	01.03.2023	mercredi	27	26	05.07.2023	mercredi	45	41	08.11.2023	mercredi
10	9	08.03.2023	mercredi	28	27	12.07.2023	mercredi	46	42	15.11.2023	mercredi
11	10	15.03.2023	mercredi	29		19.07.2023	SUPPRIME	47	43	22.11.2023	mercredi
12	11	22.03.2023	mercredi	30		26.07.2023	SUPPRIME	48	44	29.11.2023	mercredi
13	12	29.03.2023	mercredi	31		02.08.2023	SUPPRIME	49	45	06.12.2023	mercredi
14	13	05.04.2023	mercredi	32	28	09.08.2023	mercredi	50	46	13.12.2023	mercredi
15	14	13.04.2023	JEUDI	33	29	16.08.2023	mercredi	51	47	20.12.2023	mercredi
16	15	19.04.2023	mercredi	34	30	23.08.2023	mercredi	52		27.12.2023	SUPPRIME
17	16	26.04.2023	mercredi	35	31	30.08.2023	mercredi				

informations pratiques



Perrefitte

Administration communale
Sous le Tacon 24
2742 Perrefitte

Téléphone: 032 493 22 74
Courriel: perrefitte@gmail.com
Agence AVS du Grand Val: 032 495 16 77 (répondeur en cas d'absence)
Heures d'ouverture: Mardi 17h - 19h
Jeudi 8h 30 - 10h 30
Site internet: www.perrefitte.ch



Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val
Derrière les Hôtas 23
2748 Souboz

Téléphone: 032 484 94 70
Courriel: admin@petit-val.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 16h à 18h
Mardi de 9h 30 à 11h
ou sur rendez-vous
Site internet: www.petit-val.ch



Rebévelier

Administration communale
Rebévelier, 2717 Rebévelier
c.o Brogna Alexandra,
Rue des Chardonnerets 7
2740 Moutier

Téléphone: 079 247 38 62
ou 032 493 47 44
Courriel: rebevelier@bluewin.ch
Heures d'ouverture: sur demande



Reconvilier

Municipalité de Reconvilier
Route de Chaindon 9
2732 Reconvilier

Téléphone: 032 482 73 73
Courriel: info@reconvilier.ch
Site internet: www.reconvilier.ch

Heures d'ouverture

- L'administration municipale est ouverte chaque semaine les lundi, mardi et jeudi de 10h à 11h 45 et de 15h à 17h.
- La permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi matin de 8h 30 à 11h 30 et de 13h 30 à 16h 30.

informations pratiques



Saicourt

Administration municipale
Pré Paroz 1
2712 Le Fuet

Téléphone: 032 481 24 03
Courriel: admin@saicourt.ch
Heures d'ouverture: Mardi 10 h à 11 h et 15 h à 18 h
Mercredi 10 h à 11 h
Jeudi 15 h à 16 h
Vendredi 10 h à 11 h
Site internet: www.saicourt.ch

Indications officielles

- Directrice du syndicat scolaire Saicourt – Petit-Val: M^{me} Sophie Bilat, 032 484 98 30 (écoles enfantines et primaires)
- Directeur de l'école secondaire de la Courtine: Jérôme Montavon, 032 484 01 06

Heures d'ouverture déchetteries: Du lundi au samedi de 7 h à 19 h



Saules

Administration communale
Milieu du Village 13
2732 Saules

Téléphone: 032 481 38 28
Courriel: commune@saules-be.ch
Heures d'ouverture: mercredi de 16 h à 17 h
ou sur rendez-vous
Site internet: www.saules-be.ch



Seehof

Commune municipale
Gross-Karlisberg 23a
2747 Elay . Seehof

Téléphone: 032 499 96 60
Courriel: gemeinde@gemeindeseehof.ch
Heures d'ouverture: Ouvert le lundi de 9 h à 11 h



Sorvilier

Administration municipale
Rue Principale 18
2736 Sorvilier

Téléphone: 032 492 18 29
Courriel: adm@sorvilier.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 16 h à 18 h 30
Site internet: www.sorvilier.ch